Accusé de réception en préfecture 095-219502572-20230222-D-2023-11-AU Date de télétransmission : 24/02/2023 Date de réception préfecture : 24/02/2023

Département du Val d'Oise

### Ville de La Frette-sur-Seine



## Extrait du registre des décisions du Maire

# OBJET : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2023 — DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,

Vu la délibération n° 22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,

Considérant que la commune de La Frette-sur-Seine est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023,

Considérant que le projet est éligible à l'obtention d'une subvention au titre du dispositif rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables,

Considérant que le montant des travaux s'élève à 267 824,95 € HT pour les travaux de rénovation thermique de la mairie, du dojo ainsi que de l'école élémentaire Aristide Briand, et l'équipement de la bibliothèque, du dojo et du stand de tir en luminaires LEDS,

### DECIDE

D'ADOPTER le tableau de financement suivant :

#### Travaux de rénovation thermique et de transition énergétique

DEPENSES H.T. (en €)		RECETTES (en €)	
Equipement luminaires LED  Travaux d'isolation thermique	18 539,00	DSIL (40%) Fonds vert	107 129,98 107 129,98
	249 285,95	Commune	53 564,99
TOTAL	267 824,95	TOTAL	267 824,95

**DE SOLLICITER** auprès Monsieur le Préfet du Val d'Oise, au titre du programme DSIL 2023, une subvention au taux plafonné de 40 % du coût hors taxes, pour la réalisation de cette opération, soit 107 129,98 €.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention dans le cadre de l'opération susvisée.

**S'ENGAGE** à financer, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DSIL et le taux réellement attribué.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 22 février 2023.

Le Maire, (ice-Président de la Communauté od'Agglomération Val Parisis,

Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture 095-219502572-20230222-D-2023-11-AU Date de télétransmission : 24/02/2023 Date de réception préfecture : 24/02/2023